

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4300

Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2018 : attributions de subventions d'un montant total de 148 495 euros (illuminations) et 25 030 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4300 - FETES DE FIN D'ANNEE - ILLUMINATIONS ET ANIMATIONS 2018 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS D'UN MONTANT TOTAL DE 148 495 EUROS (ILLUMINATIONS) ET 25 030 EUROS (ANIMATIONS) AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS - APPROBATION DE CONVENTIONS

(DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations, très populaires, qui permettent de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville.

I. Illuminations de fin d'année

La mise en lumière des rues aura lieu du vendredi 16 novembre 2018 au dimanche 13 janvier 2019 inclus.

Chaque année, l'organisation de cet événement fait l'objet d'une large consultation auprès des commerçants, artisans et représentants des arrondissements.

Le montant final de chaque subvention, limité à 20 000 €, correspond à 50% de celui des factures acquittées pour les illuminations 2018.

Les subventions sont versées en deux temps :

1- Une avance, correspondant :

- pour les associations ayant réalisé des illuminations en 2017 à 50% du plus faible montant TTC entre celui des dépenses intervenues en 2017 et celui des devis 2018.
- pour les associations n'ayant pas réalisé d'illuminations en 2017, à 25% du montant TTC des devis 2018.

2- Un éventuel solde, si le montant de l'avance est inférieur à 50% du montant des factures acquittées par l'association au titre des illuminations 2018 et dans la limite de 20 000 €

Dès le mois de janvier les associations sont invitées à transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble de leurs factures, le versement du solde intervenant, le cas échéant, le 1er semestre 2019.

En cas de :

- versements excédentaires (> à 5 €) constatés après réception des factures TTC des illuminations 2018 une déduction sera opérée pour la manifestation 2019.
- en l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2019 le bénéficiaire ayant fait l'objet d'un versement excédentaire sera tenu de procéder à son remboursement s'il est supérieur à 5 €

II. Animations de fin d'année

Les animations de fin d'année sont organisées par les associations de commerçants ayant présenté un projet en lien avec les fêtes de fin d'année.

Les subventions proposées correspondent à 30 % du montant TTC des devis 2018, plafonnées à 3 000 €

Dès le mois de janvier, les associations sont invitées à transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble des factures relatives aux animations de fin d'année.

En cas de :

- versements excédentaires (> à 5 €) constatés après réception des factures TTC des animations 2018 une déduction sera opérée pour la manifestation 2019,
- en l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2019 le bénéficiaire ayant fait l'objet d'un versement excédentaire sera tenu de procéder à son remboursement s'il est supérieur à 5 €

Dans le cas où une association renoncerait à son projet d'illumination ou d'animation après l'adoption de la présente délibération, la Ville de Lyon émettra un titre de recette pour obtenir le remboursement de la subvention. Elle ne versera pas la subvention si le mandat n'a pas encore été émis.

Par délibération n°2017/3445 du 20 novembre 2017, vous avez accordé des subventions d'un montant total de 145 812 euros (illuminations) et 26 819 euros (animations) aux associations de commerçants.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

1. Les subventions de fonctionnement d'un montant total de 148 495 € seront allouées aux associations décrites dans le tableau ci-dessous, pour la mise en place des décorations lumineuses :

Arr.	Association	Siège Social	Montant de l'avance sur subvention en €
1 ^{er}	Marché de la Croix Rousse	Chez M. MINARD – 5 chemin Petit – 69300 CALUIRE ET CUIRE	2 160
1 ^{er}	Village des Créateurs Passage Thiaffait	Passage Thiaffait – 19 rue René Leynaud - 69001	2 401
1 ^{er}	Tendance Presqu’Ile – TPI	11, rue du Griffon – 69001	9 300
2 ^{ème}	Rue Auguste Comte	33 rue Auguste Comte - 69002	5 010
2 ^{ème}	ACOR Victor Hugo	2 rue d’Enghien - 69002	2 498
2 ^{ème}	Ancienne Préfecture	10 rue de l’Ancienne Préfecture - 69002	3 000
2 ^{ème}	Rue Emile Zola	« L’Arnaque » - 18 rue Emile Zola 69002	5 790
2 ^{ème}	Association des commerçants du passage de l’Argue - ACPA	Chez Lisette PIZZI – 38 Passage de l’Argue - 69002	3 319
2 ^{ème}	Charité Bellecour	68 rue de la Charité - 69002	5 173
2 ^{ème}	Le Petit Bellecour	30 rue de Plat - 69002	816
3 ^{ème}	ACCOURVIT	54 cours Richard Vitton - 69003	5 388
3 ^{ème}	Les Boutiques de Montchat	72 cours Docteur Long - 69003	444
3 ^{ème}	Comité des commerçants du cours Gambetta	21 cours Gambetta - 69003	6 210
3 ^{ème}	Association des artisans et commerçants Vilette Paul Bert	226 rue Paul Bert - 69003	1 344
4 ^{ème}	Lyon Côté Croix Rousse	14 rue Pailleron - 69004	15 017
4 ^{ème}	Tourisme Croix-Rousse	133 Boulevard de la Croix Rousse - 69004	2 586
6 ^{ème}	Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche	39 rue Bossuet - 69006	13 281
6 ^{ème}	Vitton Actions	33 rue Bossuet – 69006	4 260

Arr.	Association	Siège Social	Montant de l'avance sur subvention en €
6 ^{ème}	Union des commerçants Tête d'Or (UCTO)	36 rue Tête d'Or - 69006	4 072
6 ^{ème}	Association des commerçants Saxe Saint Pothin	10 avenue de Saxe - 69006	20 000
7 ^{ème}	Chevreur and Co	34 rue Chevreur - 69007	3 672
7 ^{ème}	Gerland Commerces	12 Place des Pavillons - 69007	1 316
7 ^{ème}	Association « Le Cœur du 7 »	29 rue de la Thibaudière - 69007	15 705
8 ^{ème}	UCAM	64 avenue des Frères Lumière - 69008	11 250
9 ^{ème}	Centre 9	16 rue St Pierre de Vaise - 69009	4 483
TOTAL			148 495

2. Les subventions de fonctionnement d'un montant total de 25 030 € seront allouées aux associations décrites dans le tableau ci-dessous, pour l'organisation des animations de fin d'année :

Arr.	Association	Siège Social	Montant de la subvention en €
1 ^{er}	Arts Pentès	22 rue René Leynaud - 69001	3 000
2 ^{ème}	Association des commerçants du passage de l'Argue - ACPA	Chez Lisette PIZZI – 38 Passage de l'Argue - 69002	779
2 ^{ème}	Association Envie de sourire	68 rue de la Charité - 69002	2 652
2 ^{ème}	ACOR Victor Hugo	2 rue d'Enghien - 69002	2 556
2 ^{ème}	Charité Bellecour	68 rue de la Charité - 69002	949
3 ^{ème}	ACCOURVIT	54 cours Richard Vitton - 69003	17
4 ^{ème}	Lyon Côté Croix Rousse	14 rue Pailleron	3 000
6 ^{ème}	Association des commerçants Saxe Saint Pothin	10 avenue de Saxe - 69006	1 818
6 ^{ème}	Vitton Actions	33 rue Bossuet – 69006	273

7 ^{ème}	Le Cœur du 7	29 rue de la Thibaudière - 69007	324
7 ^{ème}	Gerland Commerces	37 place des Pavillons - 69007	2 795
8 ^{ème}	UCAM	64 avenue des Frères Lumière - 69008	2 949
8 ^{ème}	Comité des Fêtes de Monplaisir	25 avenue des Frères Lumière - 69008	3 000
9 ^{ème}	Centre 9	16 rue St Pierre de Vaise - 69009	918
TOTAL			25 030

3. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations « Village des Créateurs du Passage Thiaffait », « l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse » et « l'Union Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) » sont approuvées.

4. Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

5. Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2018 :

- Soit : 148 495 € sur le programme ANIMATIONS, opération ILLUM, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65, ligne de crédit 51971.
- Soit : 25 030 € sur le programme ANIMATIONS, opération ANICCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65, ligne de crédit 51975.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA